

**CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**Vendredi 4 mars 2022 – 19h – Visio conférence**

Voiron, le 26 février 2022

Destinataires :

* Représentants des Clubs de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de la Montagne et de l’Escalade ;
* Alain CARRIERE, Président de la Fédération Française de la Montagne et de l’Escalade ;
* Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes ;
* Christian LEVARLET, Président du Comité Régional Olympique et Sportif Auvergne Rhône-Alpes ;

Objet : Convocation à l’Assemblée Générale de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de la Montagne et de l’Escalade

Mesdames, Messieurs,

J’ai le plaisir de vous inviter à participer à l’Assemblée Générale de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de la Montagne et de l’Escalade qui se tiendra le :

**Vendredi 4 mars 2022 de 19h00 à 21h30**

 **en distanciel** (l’adresse sera communiquée aux inscrits le jeudi 3 mars)

Le droit de vote est exercé par les représentants des Clubs (désignés chaque année par les comités directeurs des dits Clubs). Ils doivent être titulaires d’une licence annuelle à la fédération délivrée au titre des clubs considérés. Le vote par procuration est autorisé à l’assemblée générale dans la limite de deux procurations par représentant.

ORDRE DU JOUR

Préambule : Tenue de l’AG en visio conférence (Vote)

1. Approbation du Compte Rendu de l’Assemblée Générale du 27 Mars 2021 ;
2. Rapport moral du Président (vote) ;
3. Rapport d’activité des Commissions ;
4. Compte de résultat et bilan financier 2021 (vote) ;
5. Cotisation des Clubs (vote) ;
6. Budget prévisionnel 2022 (vote) ;
7. Appel à candidature pour un poste vacant au Comité Directeur (vote) ;
8. Règlement Financier de la Ligue (Vote) ;
9. Désignation des représentants de la Ligue (2 titulaires + 2 suppléants) à l’Assemblée Générale de la FFME

Réponse impérative avant mercredi 2 mars à minuit, via l’espace en ligne <https://www.ffmeaura.fr/boutique/vie-federale/> **(de préférence)** ou à défaut ce document rempli et renvoyé par courriel à f.brigand@ffmeaura.fr.

|  |  |
| --- | --- |
| NOM DU CLUB : …………………………………………………..Département : ……………………………[ ] PARTICIPERA A L’AG **EN DISTANCIEL****(remplir l’encart à droite)**[ ] NE PARTICIPERA PAS A L’AGDans ce cas, n’hésitez pas à transmettre votre pouvoir (p.3 de la convocation) en désignant un représentant présent et acceptant votre pouvoir. (Les pouvoirs en blanc ne peuvent être pris en compte). | **NOM ET PRENOM DU REPRESENTANT (VOTANT) :****………………………………………………..****ADRESSE MAIL DU REPRESENTANT :****…………………………………………………****NOM ET PRENOM DE L’ACCOMPAGNANT (NON VOTANT):****…………………………………………………****ADRESSE MAIL DE L’ACCOMPAGNANT :****…………………………………………………..** |



Pierre LEGRENEUR, Président

**POUVOIR**

**Assemblée Générale Ligue Auvergne Rhône-Alpes de la Montagne et de l’Escalade**

(Il est indispensable de confier ou d’envoyer ce pouvoir à la ligue pour être représenté avant le mercredi 2 mars 2022, minuit)

Je soussigné(e), ………………………………………………………………………………….

Président(e) du club : ……………………………………………………………………………

N° Club FFME : ………………………………………………………………………………...

Ne pouvant pas participer donne pouvoir à Mme ou M. …………………………………………………………...……………………………………...,

N° Licence FFME : …………………pour me représenter à **l’Assemblée Générale le vendredi 4 mars 2022**, et participer en mon nom à tous votes nécessaires.

Le vote par procuration est autorisé à l’assemblée générale dans la limite de deux procurations par représentant.